

CP 200 – Commission paritaire auxiliaire pour les employés

Bonne nouvelle pour les salaires !

E.P.: Werner Van Heetvelde, Centrale Générale - FGTB, rue Haute, 26-28 - 1000 Bruxelles



FGTB

Centrale Générale

Ensemble, on est plus forts

Une indexation de 1,48 % sera d'application sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs dès ce 1er janvier 2024.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué ou section régionale de la Centrale Générale - FGTB.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site web de la CG **www.accg.be**.

Outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants.



Scannez le code QR et consultez **www.accg.be**